COMMISSION FÉDÉRALE DU

COLLECTIF NATIONAL DES ACTIVITÉS VÉLO

CRITERIUM FSGT 2027

DES JEUNES VETETISTES

FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL
14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex
@FSGTofficiel
www.sportetpleinair.fr / **www.fsgt.org**

01 49 42 23 47
SECRÉTARIAT CFA
emilie.pommier@fsgt.org
woifflard.jacques@free.fr
marion.sorre-bosdure@fsgt.org

CRITERIUM FSGT 2027

DES JEUNES VETETISTES

1 PREAMBULE :

La responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux.

Tout changement au programme établi par l'organisateur-rice (lieu, parcours, horaires), ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier-e et des coreprésentants fédéraux.

2 QUALIFICATION :

Le Critérium National FSGT des jeunes Vététistes est ouvert aux coureur-euse-s licencié-e-s FSGT dont la licence est validée avant le **1er juin 2027** de l'année du championnat répartis dans les catégories suivantes :

Puceron·e né·e en 2023 et 2024

Moustique G/F né·e en 2021 et 2022

Poussin·e né·e en 2019 et 2020

Pupille G/F né·e en 2017 et 2018

Benjamin·e né·e en 2015 et 2016

Organisé en deux temps

- 1er gymkhana : puceron moustiques, poussins, pupilles, benjamins (garçons et filles)
- 2ème X country : puceron moustiques, poussins, pupilles et benjamins (garçons et filles)

Obligation de faire les deux épreuves (gymkhana et cross-country)

Chaque concurrent-e devra courir dans sa catégorie d'âge.

Les engagements se font en ligne, un lien sera envoyé au responsable des engagements, l'ouverture du lien le 10 juin 2027, et la clôture se fera le 20 juin 2027.

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur-euse. **Aucun engagement venant des clubs ne sera accepté.**

Le règlement financier s'effectuera sur le formulaire prévu à cet effet avant le 30 juin 2027

Les engagements sont à **3 €** pour les moustiques, poussins, pupilles et benjamins (garçons/filles).

Gratuit pour les Pucerons (garçons/filles), avec **possibilité de s'inscrire sur place.**

3 MATERIEL :

Le port du casque rigide est obligatoire sur le vélo. **Pour la sécurité des participant –e-s, interdiction à toute caméra sur le vélo ou sur le/la concurrent-e.**

Chaque concurrent-e ne devra posséder qu'un seul vélo. **Un bracelet sera posé sur le vélo à l'intérieur du gymkhana et une gommette sur chaque roue** (le même vélo tout terrain avec la même plaque numérotée sera utilisé pour les deux épreuves par le même concurrent-e, **avec les mêmes roues et les mêmes pneus (pneu slick interdit).**

Le bidon est autorisé sur le gymkhana et sur la course x country.

Par contre pas de changement de bidon et interdiction de le jeter par terre ou à ses parents lors de la course, sous peine de disqualification.

Les VTT avec stabilisateur sont interdits.

Aucun changement sur le vélo n'est autorisé entre les deux épreuves.

Le changement de roues est autorisé au podium sur bris uniquement pendant le x country.

Fédération Sportive & Gymnique du Travail | 14 rue Scandicci 93508 Pantin Cedex | 01 49 42 23 19 accueil@fsgt.org | @FSGTofficiel | www.sportetpleinair.fr www.fsgt.org

4 PRISE DES PLAQUES :

La prise de plaques se fera individuellement sur présentation de la licence aux lieux et horaires indiqués dans le dossier préparatoire du championnat.

Des tranches de numéros seront attribuées suivant les catégories ci-dessus.

5 LES DEPARTS :

Les catégories enfants de pucerons à benjamins (garçon / fille) doivent avoir leurs courses spécifiques dans chaque catégorie.

Les départs devront être différés (en premier les garçons et en deuxième les filles). Le temps doit être décalé en fonction des difficultés du parcours.

Tout concurrent-e provoquant une chute volontaire ou ayant un comportement anti sportif-ve durant l'épreuve, pourra être déclassé-e après délibération des représentant-e-s Fédéraux et commissaires.

Pour des raisons de sécurité, les représentant-e-s fédéraux peuvent décider de retarder une épreuve.

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral de VTT

6. RESPECT ENVIRONNEMENT. ARTICLE 23 DU REGLEMENT NATIONAL :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateur (attention : avertissement voire exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeur-trice-s sportifs ou accompagnateur-trice-s auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.
- Aux abords de la zone de départ et d'arrivée, l'organisateur-tice doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureur-euse-s et dirigeant-e-s auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

7. COMPORTEMENT SUR LES EPREUVES. ARTICLE 24 DU REGLEMENT NATIONAL :

Au départ ou pendant les épreuves, tout concurrent-e provoquant une chute volontaire ou ayant un comportement anti sportif durant l'épreuve, sera déclassé-e après délibération avec les représentant-e-s Fédéraux et les commissaires.

Les comités sont responsables de leurs coureur-euse-s, dirigeant-e-s pendant la durée des épreuves et les réceptions.

Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non-participation aux futurs championnats nationaux.

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur-euse.

8. JEUX 2027 :

Les jeux sont à définir par le/la responsable des écoles de vtt et en accord avec l'organisateur-rice.

Les 4 à 5 jeux par catégorie seront sur la plaquette.

Fédération Sportive & Gymnique du Travail | 14 rue Scandicci 93508 Pantin Cedex | 01 49 42 23 19 accueil@fsgt.org | @FSGTofficiel | www.sportetpleinair.fr www.fsgt.org

REGLEMENT TECHNIQUE

La responsable de l'épreuve Gymkhana et Cross Contry est : Sylvie CREUZENET

9. INDICATIF DES LONGUEURS DES CIRCUITS :

PUCERONS (G/F) : 50 mètres Max. MOUSTIQUES (G/F) : 800 mètres 5 minutes)
POUSSIN (E) S: 2000 mètres (8 minutes) PUPILLES (G/F) : 4000 mètres (15 minutes)
BENJAMIN (E) S : 6000 mètres (25 minutes)

10. ACCIDENT - INCIDENT :

Seul le bris de matériel, crevaison comprise ne permettant pas de poursuivre le parcours à vélo, et dûment constaté par les commissaires, pourra donner lieu à un deuxième départ après le dernier concurrent-e, uniquement sur le gymkhana.

11. EPREUVES D'ADRESSE GYMKHANA :

A) Principe :

Epreuve individuelle et non chronométrée. Seul le nombre de fautes sur les obstacles est pris en compte.
Le/la coureur-euse qui abandonnerait une épreuve pour quelque raison que ce soit sera crédité automatiquement du maximum de fautes.

Le comité organisateur gère le gymkhana avec un minimum de 4 ou 5 personnes G/F par atelier. Les comités des coureur-euse-s désignent-e-s des commissaires pour comptabiliser les fautes des concurrents.

Obligation de faire le gymkhana pour pouvoir participer au cross-country.
A partir du départ le parcours doit être fluide, il n'est pas permis de mettre le pied à terre ni de s'arrêter entre chaque atelier et ceci jusqu'à l'arrivée (les deux roues doivent être continuellement au sol (trial interdit sur l'épreuve))

Un/une juge officiel-le et un/une secrétaire du comité organisateur-rice, ainsi que 3/6 commissaires G/F de 3/6 comités différents, sont nommés par le collectif d'organisation lors de la réunion préparatoire.

Le/la juge officiel-le rappelle aux 3/6 commissaires G/F, avant l'épreuve, les fautes à comptabiliser.

Chaque concurrent-e se présente au départ de sa catégorie, en respectant l'ordre des plaques de guidon.
Les horaires définitifs seront arrêtés en fonction du nombre d'engagés.
Le/la juge officiel-le donne le départ de chaque concurrent-e à tour de rôle.
Deux commissaires G/F suivent chaque concurrent-e. Ils/elles ne peuvent pas être du même comité que le/la concurrent-e.
Les commissairesG/F annoncent à l'arrivée le numéro de la plaque et le nombre de fautes.
En cas de désaccord entre les deux commissaires G/F sur le nombre de fautes, le/la juge devra trancher.
Le/la secrétaire note le nombre de fautes de chaque concurrent-e que lui indique le/la juge.

B) Barème des pénalités et exercices :

Voir feuille d'exercice gymkhana (On ne parle pas de points mais de fautes)

Fédération Sportive & Gymnique du Travail | 14 rue Scandicci 93508 Pantin Cedex | 01 49 42 23 19 accueil@fsgt.org | @FSGTofficiel | www.sportetpleinair.fr www.fsgt.org

12. CROSS CONTRY :

Epreuve individuelle et chronométrée.

Le positionnement sur la ligne de départ se fera par lignes selon le nombre de fautes durant le gymkhana.

Article 17- tiret 1 du règlement National :

Tous coureur-euses qui franchiront la ligne d'arrivée en levant un ou deux bras se verront atribué.es une pénalité voir un déclassement.

13. CLASSEMENT :

Gymkhana : Classement avec fautes

Cross-country : Le positionnement sur la ligne de départ se fera par lignes (à définir) selon le nombre de fautes durant le gymkhana.

Zéro faute : 1ère ligne, une faute : 2ème ligne, deux fautes : 3ème ligne etc...

14. DISCIPLINE :

Toute équipe engagée sera soumise au respect des règlements du Critérium National.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants sera sanctionnée.

Seul-e le/la responsable de la délégation sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur-euse.

15. REUNION PREPARATOIRE :

Seuls les responsables des comités ou de délégations sont invités.

16. RECOMPENSES FEDERALES :

1 maillot au premier du critérium de chaque catégorie d'âge G/F (marqué Critérium sans date et lieu)

1 Médaille à chaque participant.

Un prix d'équipe avec label Critérium National de la jeunesse par comité sera remis aux 3 premiers comités par addition des **7** meilleures places des coureurs du comité sur l'ensemble des épreuves du Critérium National.

17. RECLAMATION :

Toute réclamation après une épreuve lors du critérium national doit se faire sur l'imprimé prévu à cet effet disponible auprès des représentants fédéraux, ou au plus tard avant la remise des récompenses.

Toute autre réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat national à l'adresse suivante :

COLLECTIF NATIONAL DES ACTIVITES VELO DE LA FSGT

14-16 RUE DE SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX



Fédération Sportive & Gymnique du Travail | 14 rue Scandicci 93508 Pantin Cedex | 01 49 42 23 19 accueil@fsgt.org | @FSGTofficiel | www.sportetpleinair.fr www.fsgt.org